

PAR COURRIEL

[REDACTED],

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 18 mars 2020, par laquelle vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

« *La liste de tous les projets qui ont obtenu du financement du Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) au cours des trois dernières années.* »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), nous vous informons que le ministère de l'Économie et de l'Innovation détient des documents correspondant à votre requête. Vous trouverez en pièces jointes une copie de cette documentation.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED] l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Claude Lajoie
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RE COURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

**Listes des interventions financières au cours des trois dernières années pour le
Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT)**

Années	Nom de l'entreprise	Région administrative	Forme d'intervention financière	Montant autorisé
2016-2017	Amérispa inc.	15 - Laurentides	Prêt	330 000 \$
2016-2017	Amérispa inc.	03 - Capitale-Nationale	Prêt	420 000 \$
2016-2017	9225-2345 Québec inc.	12 - Chaudière-Appalaches	Prêt	1 682 515 \$
2016-2017	9168-5909 Québec Inc.	06 - Montréal	Prêt	750 000 \$
2016-2017	Triathlon international de Montréal	06 - Montréal	Garantie engagement financier	80 000 \$
2016-2017	Croisières M/S Jacques-Cartier inc.	12 - Chaudière-Appalaches	Prêt	2 000 000 \$
2016-2017	Traversées de la Gaspésie	11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Garantie engagement financier	250 000 \$
2016-2017	Noah Spa du Domaine inc.	12 - Chaudière-Appalaches	Prêt	1 000 000 \$
2016-2017	Les Grandes Fêtes du Saint-Laurent	01 - Bas-Saint-Laurent	Garantie engagement financier	175 000 \$
2017-2018	Amérispa inc.	06 - Montréal	Prêt	353 408 \$
2017-2018	Ski Bromont.com, société en commandite	16 - Montérégie	Prêt	3 000 000 \$
2017-2018	Ski Bromont.com, société en commandite	16 - Montérégie	Prêt	3 000 000 \$
2017-2018	Ski Bromont.com, société en commandite	16 - Montérégie	Contribution financière non remboursable	2 000 000 \$
2017-2018	Ski Bromont.com, société en commandite	16 - Montérégie	Contribution financière non remboursable	2 000 000 \$
2017-2018	Les Amis des Jardins de Métis inc.	01 - Bas-Saint-Laurent	Garantie engagement financier	200 000 \$
2017-2018	Groupe Le Massif inc.	03 - Capitale-Nationale	Prêt	5 000 000 \$
2017-2018	Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont St-Joseph inc.	11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Prêt	348 500 \$
2017-2018	Coopérative de solidarité en tourisme équitable (Coste)	09 - Côte-Nord	Prêt	170 000 \$
2017-2018	Réseau Charlevoix Gestion d'équipements publics	03 - Capitale-Nationale	Garantie de prêt	327 000 \$
2017-2018	Les Grandes Fêtes du Saint-Laurent	01 - Bas-Saint-Laurent	Garantie engagement financier	75 000 \$
2017-2018	Le Noah Spa du Lac Champlain inc.	16 - Montérégie	Prêt	1 000 000 \$
2017-2018	Centre des congrès Mont Sainte-Anne	03 - Capitale-Nationale	Prêt	2 000 000 \$
2017-2018	Miller Zoo inc.	12 - Chaudière-Appalaches	Prêt	150 000 \$
2017-2018	Groupe Écorécréo inc. et Voiles en voiles inc.	06 - Montréal	Prêt	237 000 \$
2017-2018	Groupe Écorécréo inc. et Voiles en voiles inc.	06 - Montréal	Prêt	285 000 \$
2017-2018	45 Degré Nord inc. et 9196-9584 Québec inc.	14 - Lanaudière	Prêt	285 000 \$
2017-2018	Expériences Brimaclo inc., Camps et clubs de jour E.I. et Gestion immobilière Brimaclo inc.	15 - Laurentides	Garantie de prêt	1 000 000 \$
2018-2019	Centre d'interprétation sur la diversité biologique du Québec	17 - Centre-du-Québec	Prêt	250 000 \$
2018-2019	Domaine Option Nature inc.	12 - Chaudière-Appalaches	Prêt	2 550 000 \$
2018-2019	Complexe Hôtelier La Cache du Domaine inc.	12 - Chaudière-Appalaches	Prêt	2 610 000 \$
2018-2019	Miller Zoo inc.	12 - Chaudière-Appalaches	Prêt	195 000 \$
2018-2019	Station touristique Val St-Côme inc.	14 - Lanaudière	Garantie de prêt	1 100 000 \$
2018-2019	Concept Éco-Plein-Air Le Baluchon Inc.	04 - Mauricie	Prêt	213 091 \$
2018-2019	Destination Owl's Head inc.	05 - Estrie	Contribution financière non remboursable	2 000 000 \$
2018-2019	Destination Owl's Head inc.	05 - Estrie	Prêt	3 000 000 \$
2018-2019	La Station du Chêne Rouge inc.	05 - Estrie	Prêt	705 600 \$
2018-2019	9293-5923 Québec inc.	07 - Outaouais	Prêt	1 530 600 \$
2018-2019	Camping du domaine Lausanne inc.	15 - Laurentides	Prêt	435 000 \$
2018-2019	9297-8246 Québec inc.	15 - Laurentides	Prêt	4 000 000 \$
2018-2019	9812636 Canada inc.	16 - Montérégie	Prêt	2 500 000 \$
2018-2019	9812636 Canada inc.	16 - Montérégie	Contribution financière non remboursable	2 000 000 \$
2018-2019	9812636 Canada inc.	16 - Montérégie	Prêt	500 000 \$
2018-2019	9292-1345 Québec inc. et 3100-6968 Québec inc.	02 - Saguenay-Lac Saint-Jean	Prêt	500 000 \$
2018-2019	Croisières M/S Jacques-Cartier inc.	12 - Chaudière-Appalaches	Prêt	900 000 \$